



PLAN LOCAL D'URBANISME

5d4 DELIBERATION D'APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT



Plan local d'urbanisme :

- Mise en révision du P.O.S entraînant l'élaboration du P.L.U par délibération en Conseil Municipal du 24/10/2014.
- Arrêt du P.L.U. par délibération du Conseil Municipal en date du 16/12/2016
- Approbation du P.L.U. par délibération du Conseil Communautaire en date du 01/03/2018
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 01/03/2018



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice: 11
Présents : 8
Votants : 8 + 2 pouvoirs

L'an deux mil dix sept, le 01 décembre 2017 à 20 h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian.

Date de Convocation : 23 novembre 2017

Présents : Christian OLIVIER, Michel TARDIF, Jean-Paul PARRAIN, Marie-Thérèse BALDUCCI, Lydia GRASSET, Karine MEURIE, René RODIER, Jacques GWOZDZ.

Absent : Jean-Gérard BLANC

Pouvoirs : Evelyne PAYS à Marie-Thérèse BALDUCCI – Christophe MAFFRE à René RODIER
Madame Marie-Thérèse BALDUCCI a été élue secrétaire de séance.

Objet : APPROBATION ZONAGE EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES

Vu le code de l'environnement, titre II, livre Ier, relatif à l'information et à la participation des citoyens ;

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2224-6 à L. 2224-10 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-6-1 et R.123-11 ;

Vu le projet de zonage des eaux usées établi par Réalités Environnement et présenté en enquête publique ;

Vu les remarques formulées par la population et le commissaire enquêteur lors de l'enquête publique ;

Vu la délibération de l'autorité environnementale après examen au cas par cas relative à l'élaboration du zonage eaux pluviales ;

Le conseil municipal après avoir délibéré :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
APPROUVÉ le zonage des eaux usées à l'unanimité des membres présents

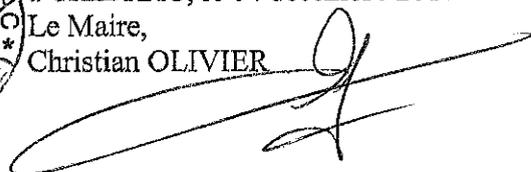
063-216301093-20171208-201761-DE

Ce document sera annexé au document d'urbanisme en vigueur
Accusé certifié exécutoire

Reçu par le préfet, le 08/12/2017
Publication : 01/12/2017
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus



Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
à CHIDRAC, le 04 décembre 2017
Le Maire,
Christian OLIVIER



Maître d'ouvrage :



Mairie de Chidrac
2, place de l'Eglise
63300 CHIDRAC
Tél : 04 73 71 10 63

Bureau d'études :



Réalités Environnement
165, Allée du Bief - BP430
01604 TREVOUX Cedex
Tél : 04 78 28 46 02

Légende :

Réseaux

- Réseau d'assainissement
- Station d'épuration
- Déversoir d'orage

Zonage d'assainissement

- Zones en assainissement collectif
- Zones en assainissement collectif futur

Les secteurs ne figurant pas sur cette carte sont classés en assainissement autonome

Suivi :

Phase	Version	Date	Objet	Réalisation	Vérification
-	1	04/2017	Version initiale	CL	-
-	1	11/2017	Modification du zonage de la parcelle 109ZC221	MW	-

Echelle :

1/1800

Fond :

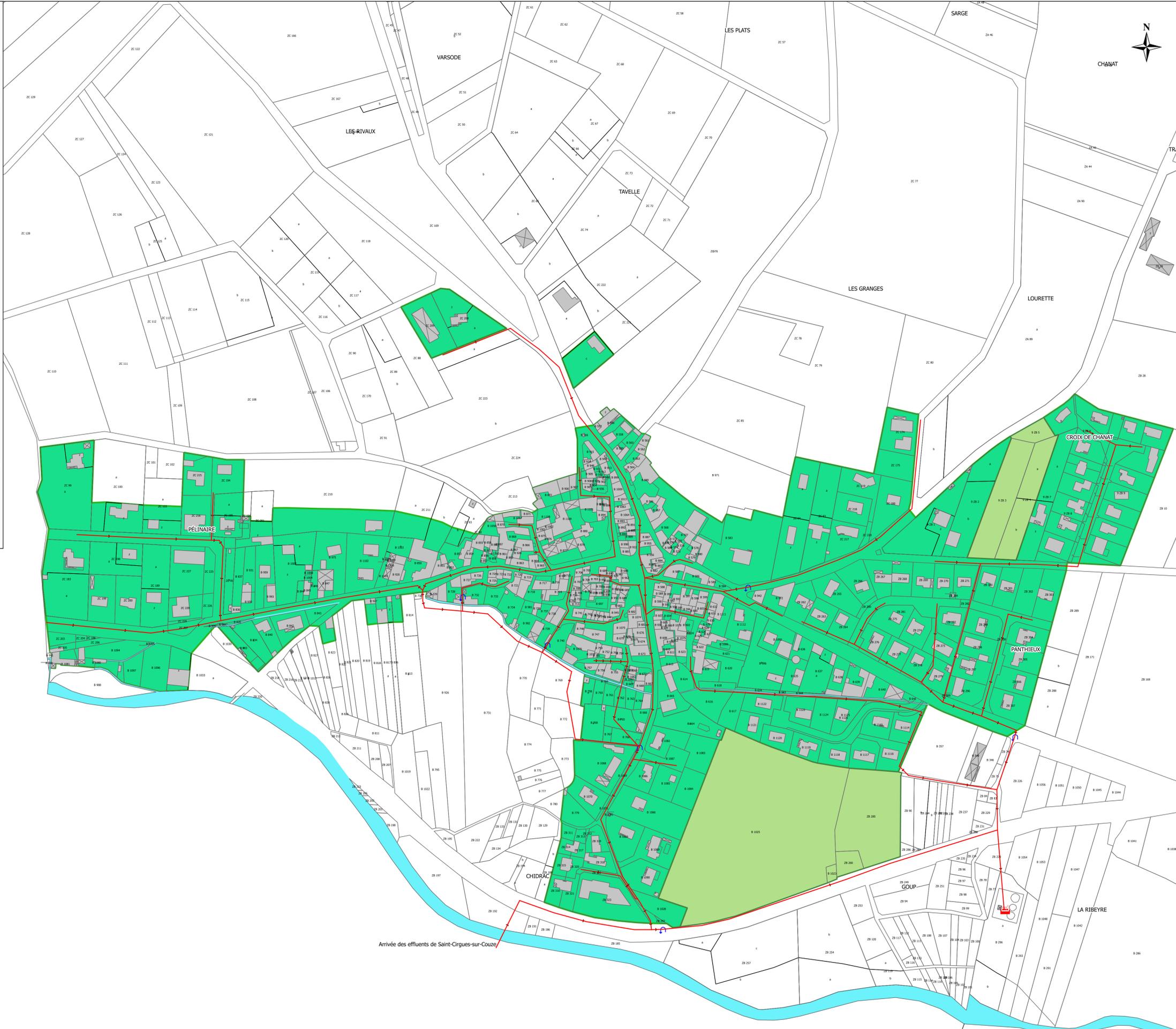
Cadastre

Source :

Commune

Dossier :

170117



Arrivée des effluents de Saint-Cirgues-sur-Couze

